



Retriever Club de France

Association loi 1901, fondée en mai 1911 reconnue par la Société Centrale



Le Retriever Club de France associé à Royal Canin pour
la promotion et le développement des races Retrievers

30^{ème} Exposition Nationale d'Elevage avec attribution du CACS de la SCC

RETRIEVERS

Chesapeake-Bay – Curly-Coated – Flat-Coated
Golden – Labrador – Nova-Scotia-Duck-Tolling

Samedi 11 septembre 2010
La Chapelle Gauthier (77)
Parc du Château

JURY PRESSENTI

Modifiable en fonction du nombre d'engagements ou en cas de force majeure.

Goldens		Labradors	
M Henric. FRYCKSTRAND	Femelles (soumis au CAC)	Mrs Penny CARPANINI	Femelles (soumis au CAC)
Mrs Lynn KIPPS	Mâles (soumis au CAC)	Mr Dan ERICSSON	Mâles (soumis au CAC)
Mrs Pauline BARNS	Autres Femelles	Mrs Ann TAYLOR	Autres Femelles
Mrs Judy SHORTMAN	Autres Mâles	Mr Maurice SHORTMAN	Autres Mâles
Flat-Coated		Chesapeake-Bay / Curly-Coated / Nova-Scotia	
Mrs Ann KILMINSTER	Toutes classes	M. Michel LE ROUEIL	Toutes classes

Début des jugements : 8h30 sauf pour les 3 races rares : 11h

CONCOURS JEUNES PRESENTATEURS

**T.A.N et Confirmations seules à partir de 10 h,
Possibilité d'inscription sur place.**

**Clôture irrévocable
des engagements :
26 août 2010**

Engagement sécurisé sur Internet :

<http://www.cedia.fr>

Engagement par courrier :

Nationale d'Elevage RCF – Cédia
BP 30 – 31230. L'Isle en Dodon

Pour tout renseignement, contactez :

Madame Marcelle Blondel au 02 33 21 19 69 ou Monsieur Michel Le Roueil au 04 74 35 47 81
marcelle.blondel@free.fr - leroueilmichel@aol.com

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S

L'Exposition se tiendra au Château de la Chapelle Gauthier (77) le samedi 11/ 09/ 2010

ARRIVEE DES CHIENS - Les chiens pourront entrer dans l'enceinte réservée à partir de 6 h 30. Suivre les indications du fléchage. Les jugements commenceront à 8 h 30 heures.

RESTAURATION – Sandwiches, buvette et restauration à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles ou estropiés,
- des chiens dangereux,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.
La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés : a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements;
b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, exception faite des classes de Lot d'Affixe et de Lot de Reproducteur ;
c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, sauf en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les frais de participation doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. (*Nota : les chiennes en chaleur peuvent être présentées*).

CONFIRMATION : L'âge minimum exigé pour la confirmation de tous les Retrievers est de 15 mois.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE BABY - Pour tous chiens âgés de 3 à 6 mois, au jour de l'exposition.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de 6 à 9 mois, au jour de l'exposition.

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant, et classe les 4 meilleurs).

CLASSE JEUNE - Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois.

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition.

CLASSE ELEVAGE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition, et sans limite d'âge supérieure, produit et appartenant à l'éleveur. Le pedigree pourra être demandé pour vérification.

CLASSE TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition et remplissant les conditions suivantes : TB en Field ou 1^{ère} ou 2^{ème} cat BICP ou Exc. en recherche au sang.
CLASSE FIELD-TRIAL – pour les chiens ayant reçu Exc en Field-Trial à l'Anglais

CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ - Les Champions de Conformité au Standard doivent être engagés dans cette classe, elle est également ouverte aux Champions Nationaux des pays membres de la F.C.I. et internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge de 8 ans au jour de l'exposition.

CLASSE REPRODUCTEUR - Pour juger les produits d'un étalon ou d'une lice présent et inscrit au catalogue, avec des partenaires différents. Minimum 4 chiens déjà engagés dans une classe individuelle nés du même père ou de la même mère avec minimum 2 partenaires différents. Les affixes peuvent être différents. Cette classe est différente des Lots d'Affixe (Classe pouvant être constituée au poteau).

CLASSE D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée au poteau). Pour 3 chiens minimum de même race et cinq maximum, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Sont considérées comme individuelles les classes Vétéran, Baby, Puppy, Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Elevage, Travail, Field-Trial et Champion de beauté.

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 26 août 2010

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;

a) ceux refusés par le service vétérinaire ;

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés;

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite;

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si

besoin, d'un interprète.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner et de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race.

C.A.C.S. - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} Excellent" en classe Ouverte, Intermédiaire, Elevage, Travail et Field-Trial à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;

b) a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

MEILLEUR MÂLE et MEILLEURE FEMELLE - Le chien ayant obtenu le CACS concourt avec les premiers des classes Jeune, Champion et Vétéran.

MEILLEUR DE RACE ET MEILLEUR DE L'EXPOSITION – Dans chaque race le meilleur mâle contre la meilleure femelle ; puis le meilleur de chaque race concourt pour le BIS..

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 114 €, qui restera acquise à la société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourrait être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) Pour les chiens en provenance d'un département déclaré atteint ou suspecté de rage, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de ces chiens. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement. La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux règlements sanitaires. Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

LEURS INSCRIPTIONS NE SERONT ACCEPTEES QUE SI LE CERTIFICAT ANTIRABIQUE Y EST JOINT (l'année dernière, la DSV a envisagé de leur interdire l'entrée de l'expo). Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le numéro de tatouage ou de microchip sera exigé de même à l'entrée de l'exposition

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.



DEMANDE D'ENGAGEMENT

EXPOSITION CANINE NATIONALE D'ELEVAGE - CACS

Samedi 11 septembre 2010 CHAPELLE GAUTHIER (77)

Demande d'engagement à retourner :

Nationale d'Elevage RCF - CEDIA

BP 30 - 31230 - L'Isle en Dodon

Une feuille par chien, écrite en majuscules, Merci !

Ne rien inscrire dans cette case

N° d'ordre.....

Nom du chien :

N° Tatouage ou d'insert..... N° LO :

Race :

Né(e) le : Sexe.....

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du Producteur :

Nom et prénom du propriétaire.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

e-mail : N° de carte de membre.....

Inscription en classe :

Intermédiaire

Ouverte

Travail

Field-Trial.....

Champion

Elevage

Baby

Puppy

Jeune

Vétéran

Ne Concourant pas

Affixe

Reproducteur

Adhésion 2010.....

Engagements par courrier :
Nationale d'Elevage RCF - CEDIA
BP 30 - 31230. L'Isle en Dodon

Joindre obligatoirement les copies des certificats de
vaccination antirabique (pour les chiens concernés) et des
cartes de tatouage. Ces documents sont exigés par la D.S.V

Engagements par Internet :
<http://www.cedia.fr>
date limite : 28.08.10

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Tarif dégressif pour plusieurs chiens appartenant à 1 seul et même propriétaire

	NON-MEMBRE		Réduction pour les MEMBRES, soit	
	avant le 30.07.10	après	avant le 30.07.10	après
1 ^{er} Chien	45 €	50 €	35 €	40 €
2 ^{ème} et 3 ^{ème} Chiens	40 €	45 €	30 €	35 €
4 ^{ème} et suivants	38 €	43 €	28 €	33 €
Classes Baby, Puppy, Vétéran	32 €	37 €	22 €	27 €
Classes Affixe, Reproducteur	Gratuit		Gratuit	
Chien ne concourant pas	5 € - remplir une feuille complète comme pour un autre chien (pas de tarif dégressif)			
Cage : gratuite, dans la limite des stocks disponibles				

Classes dans lesquelles le chien est engagé
(voir définition des classes dans le règlement)

Sommes
adressées

Intermédiaire (de 15 à 24 mois).....
 Ouverte (âge minimum 15 mois).....
 Travail (justificatif à fournir).....
 Field-Trial (justificatif à fournir).....
 Champion de Beauté (justificatif à fournir).....
 Elevage (âge minimum 15 mois).....
 Baby (de 3 à 6 mois).....
 Puppy (de 6 à 9 mois).....
 Jeune (de 9 à 18 mois).....
 Vétéran (+ de 8 ans).....
 Chien "ne concourant pas".....
 Affixe (3 chiens).....
 Reproducteur.....

Gratuit
Gratuit

Merci de cocher cette case si le chien
est à confirmer en plus du concours
(gratuit).....

Total du règlement

Libeller vos règlements à l'ordre du
Retriever Club de France
Faire règlement séparé pour cotisation 2010

Je déclare accepter sans réserve ni restriction les
obligations qui résultent pour moi du présent
engagement et qui figurent au verso de cette
feuille.

Fait à..... le.....

Signature du propriétaire

Engagements par Internet (paiement sécurisé)
<http://www.cedia.fr>

Renvoyer cette feuille dès que possible (une par chien) à : Nationale d'Elevage RCF - CEDIA - BP 30 - 31230. L'Isle en Dodon
Accompagnée de : **votre règlement** (libellé à l'ordre de R.C.F)

Inscriptions possibles sur place :

- **CONFIRMATION SEULE**
(sans jugement) : 30 €
- **T.A.N (Test d'aptitudes Naturelles)**
16 € pour les membres du RCF
40 € pour les non-membres

PRIX SPECIAUX :

les amateurs désirant soutenir cette manifestation sont invités à faire connaître la nature de leurs dons et leur attribution avant le 15 août au secrétariat. Ils en sont remerciés par avance.

HÉBERGEMENT

Vous pouvez trouver des hôtels à Melun/nord(15 km) ou Rubelles (17 km)
33 hôtels www.activehotels.fr/melun
ou sur Nangis (8 km)

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un TB en field-trial ou un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie
Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu 1 Excellent dans une épreuve de recherche au sang

CLASSE FIELD-TRIAL

Date et lieu des épreuves où le chien a obtenu un Exc en field-trial à l'Anglaise.

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté des pays membres de la F.C.I. ou de Champion International de la F.C.I.

Pour les trois classes ci-dessus, joindre un justificatif.

CLASSE NE CONCOURANT PAS

Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

Vendredi 10 septembre à 17 heures précises

ASSEMBLEE GENERALE DU RCF

Un apéritif sera ensuite offert à tous les membres présents.

Diner le vendredi soir 10 septembre à partir de 20 heures

Pour la 30^{ième} édition de notre nationale d'élevage, venez vous joindre à toute l'équipe du Retriever Club, aux juges et concurrents en toute convivialité.

Participation 25 €

Menu : Kir au Sauvignon et amuse-bouche
Croustillant de la Brie
Gigot d'Agneau, flageolets et haricots verts
Tulipe de Sorbets panachés
Café

Merci d'envoyer votre participation **par chèque séparé à l'ordre de **Hostellerie Le Châtel** (Nangis)** à Marcelle BLONDEL, La Percemaillerie, 50390. Saint Sauveur le Vicomte pour la réservation de vos repas, réservation obligatoire avant le 30 août. Nombre de places limitées.



ROYAL CANIN